

Compte-rendu de séance du conseil municipal du 8 mai 2018 à 9 h

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de la convocation : 30/04/2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents 13 : CHOISNEL Nicolas- BERTALOT Jean-Jacques - CAPOT Jean-Paul - FAGET Marie-Claire GALABERT Marie-Josée - LAMARQUE Caroline – LUSSAGNET Christian - PRETI Frédéric- GEFFRÉ Valentine, ROIRAND Jérôme, SALAFRANQUE Philippe, SEMPÉ Lionel - TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) 1 : FUCHS Aurélie,

Absent(s) 1 : BICHON Jérôme,

Pouvoir(s) 1 : FUCHS Aurélie pouvoir donné à CHOISNEL Nicolas

Madame Christine TRONGUET est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des diverses commissions communales
- Travaux en cours, projets, devis
- Loyer maison école,
- Agir candidatures et missions ponctuelles,
- Régisseur piscine,
- Location appartement poste,
- Divers : téléphone d'astreinte, licence III et IV...

17-2018

TARIFS PISCINE MUNICIPALE ET FONDS DE CAISSE PISCINE MUNICIPALE - SAISON 2018

Nomenclature : Finances locales 7.1 Divers

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs de 2018 des droits d'entrée à la piscine municipale pour la saison 2018 comme ci-après:

- Entrée enfant (à partir de 5 ans) 1,90 €
- Entrée adulte (à partir de 14 ans) 2,80 €
- Abonnement enfant (20 bains)..... 26,00 €
- Abonnement adulte (20 bains) 44,00 €

Vu l'arrêté du maire en date du 12 juillet 1967 instituant une régie de recettes auprès de la commune de Moncrabeau pour l'encaissement des droits d'entrée à la piscine municipale, le conseil municipal décide d'instituer un fonds de caisse de 70 € (soixante-dix euros) pour la période du 1 juillet 2018 au 02 septembre 2018 afin de permettre au régisseur de recettes de rendre la monnaie aux clients.

18-2018

FIXATION DES MONTANTS DES LOYERS DU LOGEMENT COMMUNAL MAISON ECOLE

Nomenclature : Domaine et patrimoine 3.3 Locations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant des loyers des trois appartements du logement communal « Maison école » situé avenue des Sports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide

de fixer le montant des loyers comme suit :

- Appartement T2 (rez-de-chaussée) : 275.00 €/mois
- Appartement T2 plus (rez-de-chaussée) : 300.00 €/mois
- Appartement T4 (étage) : 450.00 €/mois

DIVERS

Voirie

Demande à la Communauté de Communes la mise en place de panneaux de limitation de vitesse à 50 km/h entre les lieux dits « Laspeyrières » et « Lestrade ».

Téléphone d'astreinte

Mise à disposition du numéro d'astreinte à compter du 1^{er} juin pour toute urgence durant le week-end : 07.88.15.92.39

Aménagement cour de la « maison école » :

Le Conseil décide d'accepter le devis de l'entreprise Périn pour un montant de 5 353.20 € TTC

Agir Val d'Albret :

En raison de l'arrêt maladie longue durée de monsieur Stéphan De Vlioger, le Maire propose d'utiliser les services d'Agir pour des missions ponctuelles afin de soulager monsieur Thierry Brambati durant le printemps.

Logement appartement poste

Madame Tronguet déménagera du logement de la poste aux environs du 1^{er} juin. Madame Léa Guillou, infirmière, emménagera entre le 15 juin et le 1^{er} juillet.

Villages Fleuris

La commune participera au concours des villages fleuris sous le leadership de madame Caroline Lamarque.

Marcadis

Les fouilles préventives à l'Eglise de Marcadis commenceront le mardi 14 mai pour une durée de deux jours.

Eglise du Bourg

La prochaine tranche de travaux sur l'Eglise Ste Marie Madeleine du Bourg sera programmée pour cet automne.

- Les peupliers appartenant à la commune devant la station d'épuration seront coupés gratuitement par une entreprise spécialisée à l'automne prochain
- Pose d'un nouveau coffret électrique à la Halte nautique
- Goûter du Saint-Honoré : le samedi 26 mai à la salle des fêtes.